

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2022.112

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux

Le onze avril à 20 h 10

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle polyvalente à Villemer**

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Dormelles pour des travaux d'aménagement
« voirie – école »

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS

DORMELLES : M. LARGILLIERE

FLAGY : M. DESVIGNES

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS,
Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT,
Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

NONVILLE : M. BELLIOT

PALEY : M. COCHIN

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PATTYN

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, M BEUDAERT

VILLECERF : M. DEYSSON

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET

VILLEMER : M. BEAUFRETON

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD

MONTIGNY SUR LOING : M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme SAVAL-BONET
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

THOMERY : Mme VANNEAU

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 077-247700032-20220411-2022112-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.129 en date du 24 Juin 2019 approuvant le Règlement interne d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing incluant la Commune de Dormelles comme l'une de ses communes membres ;

Vu le projet de convention avec la Commune de Dormelles pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux d'aménagement « voirie – école », ci annexé ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci- annexé.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 31 Mars 2022

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Dormelles en vue de participer au financement des travaux d'aménagement « voirie – école », à hauteur de 9 005 €.

AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours pour des travaux d'aménagement « voirie – école » et tout acte y afférant ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 15 Avril 2022

Le Président,

P. SEPTIERS